

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE -MARITIME

VILLE DE ROYAN

Comptabilité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 AVRIL 1966 à 20 H.30

O B J E T :

**Acquisition d'une fourgonnette
pour les ateliers municipaux**

66070

Le douze avril mil neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 7 avril 1966 .

Etaient présents: M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BENDER, BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT BOUCHET, NAULIN, EOUDEY, GACHET, BROTREAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET , Mme BIDEAU, Dr. DOMECCQ.

Représenté : M. BISCAYE par M. de LIPKOWSKI

Secrétaire : M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La fourgonnette actuellement utilisée par le personnel ouvrier, des ateliers municipaux, à un kilométrage élevé et doit subir à tout instant des réparations.

Il convient de la changer avant la prochaine saison et la Maison Citroën a fait des propositions, pour une fourgonnette H Y 1 500 Kg

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable donné par la commission des Finances du 28 mars 1966,

Considérant qu'il y a lieu avant la prochaine saison, de remplacer le véhicule actuellement utilisé par les ateliers municipaux,

DECIDE :

- d'acquérir pour les ateliers municipaux une fourgonnette Citroën 1 500 Kg type HY au prix de 12 000 F taxes comprises
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat à intervenir.
- d'inscrire au Budget Supplémentaire 1966, chapitre 900-00 article 2150 une somme de 12 000 F pour le règlement de cette acquisition.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 27 AVR. 1966
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]

MAIRIE DE ROYAN

- 17 -

MARCHE POUR LA FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE

TÉLÉPHONE 05.31.04
JG/MTR

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire
de la Ville de Royan, Officier de la Légion d'Honneur,
autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 12 avril 1966,

d'une part,

ET : Monsieur ARDON, Président Directeur Général de la Société
" GARAGES ARDON ", domicilié, place Maréchal FOCH
à SAINTES

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er- Monsieur ARDON s'engage à livrer à la Ville de ROYAN,
pour utilisation par les ateliers municipaux, une fourgonnette
neuve 1.500 Kgs, marque CITROËN .

ARTICLE 2 - Les caractéristiques de ce véhicule sont les suivantes:

- Type Fourgonnette H Y 1.500 kg
- moteur essence
- fourgon tôle ; plateau avec cabine fermée
- chauffage .

ARTICLE 3 - Le prix de ce véhicule est fixé à 11.667 F,80 (onze mille
six cent soixante sept francs quatre vingts centimes) y compris
la taxe locale, la carte-grise et les frais de transport .

ARTICLE 4 - Ce véhicule sera remis à la Ville de ROYAN, qui en prendra
livraison à SAINTES, avant la fin du mois de JUIN, 1966 .

ARTICLE 5- La Ville de ROYAN s'acquittera de la somme de 11.667.F 80 sur
présentation d'une facture en trois exemplaires dans le mois qui
suivra la livraison.

ARTICLE 6 - M. ARDON déclare, sous peine de résiliation de plein droit
de son marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, qu'il
ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'article 50 de
la Loi du 14 Avril 1952.

./e

ARTICLE 7 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.318 du 30 décembre 1954, publié au J.O. du 1er Janvier 1955 .

A ROYAN, le 15 JUIN 1966

Garages ARDON Le Fournisseur,
S.A. au Capital de 500.000 F.
Concessionnaire Exclusif :
CITROËN
R.C. Saintes 61321
Place Maréchal Foch - SAINTES
TEL. 189 et 305
Chèques Postaux Bordeaux 65-61

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,



Maurice Matras
Maurice MATRAS .

Pour la Société GARAGES ARDON
Le Président Directeur-Général,
PAR PROCURATION
LE DIRECTEUR

[Signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 17 JUIN 1966
Le Sous-Préfet,

[Signature]

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE -MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 AVRIL 1966 à 20 H.30

O B J E T :

**Acquisition d'une fourgonnette
pour les ateliers municipaux**

Le douze avril mil neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 7 avril 1966 .

Etaient présents: M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BENDER, BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, GACHET, BROTREAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET , Mme BIDEAU, Dr. DOMEQ.

Représenté : M. BISCAYE par M. de LIPKOWSKI

Secrétaire : M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La fourgonnette actuellement utilisée par le personnel ouvrier, des ateliers municipaux, à un kilométrage élevé et doit subir à tout instant des réparations.

Il convient de la changer avant la prochaine saison et la Maison Citroën a fait des propositions, pour une fourgonnette H Y 1 500 Kg

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable donné par la commission des Finances du 28 mars 1966,

Considérant qu'il y a lieu avant la prochaine saison, de remplacer le véhicule actuellement utilisé par les ateliers municipaux,

DECIDE :

- d'acquérir pour les ateliers municipaux une fourgonnette Citroën 1 500 Kg type HY au prix de 12 000 F taxes comprises
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat à intervenir.
- d'inscrire au Budget Supplémentaire 1966, chapitre 900-00 article 2150 une somme de 12 000 F pour le règlement de cette acquisition.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le 27 AVR. 1966.
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]